

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF295

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout et Mme Rabault

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	5 500 000	0
<i>Dont titre 2</i>	5 500 000	0
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	0	5 500 000
Facilitation et sécurisation des échanges	0	0
Fonction publique	0	0
<b>TOTAUX</b>	5 500 000	5 500 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à renforcer de 10 % les moyens humains (+136 ETPT) de la Direction des grandes entreprises (DGE), qui vient en appui de la Direction des vérifications nationales et internationales (DVNI), pour lutter contre la fraude fiscale des grandes entreprises.

Les révélations publiées l'année dernière ou très récemment par le Consortium international des journalistes d'investigation, dont le journal *Le Monde*, montrent l'ampleur de l'optimisation et de la fraude fiscales pratiquées par les grandes entreprises. Ces pratiques représentent plusieurs dizaines de milliards d'euros de manque à gagner pour la France chaque année.

La lutte contre la fraude et l'optimisation fiscales doit donc être au cœur des priorités du Gouvernement, comme cela a été le cas entre 2012 et 2017. Or, à la lecture du PLF 2019 et alors que le projet de loi renforçant la lutte contre la fraude vient d'être définitivement adopté par le Parlement, on constate que le ministère de l'économie et des finances et le ministère de l'action et des comptes publics perdront en 2019 l'équivalent de 2 314 ETPT et le plafond d'emplois du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » passera de 103 988 ETPT en 2018 à 102 126 ETPT.

C'est pourquoi cet amendement procède à :

- une diminution de 5 500 000 euros des crédits de l'action 05 "Prestations d'appui et support" du programme 2018 "Conduite et pilotage des politiques économiques et financières" ;
- une augmentation de 5 500 000 euros des crédits de l'action 01 "Fiscalité des grandes entreprises" du programme 156 "Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local".